

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 novembre 2016**

**Etaient Présents :** Monsieur SOLER Gérard, Madame BLIC Charlotte, Monsieur BRIAL Jean-Pierre, Madame SAZE Christine, Madame SURJUS Monique, Monsieur CALVO Richard, Madame BAPTISTE Eugénie, Monsieur CAMPA Christian, Madame BOUSQUET Murielle, Monsieur CHOUKROUN Henri, Madame FLORIMOND Céline, Monsieur LOPEZ Bruno, Madame HURTADO Alice, Monsieur PATTOU Alain

**Etaient Représentés :**

**Absents Excusés :**

**Etaient Absents :** Monsieur PUJOL Henri, décédé

Madame Eugénie BAPTISTE a été nommé secrétaire.

-§-

**ORDRE DU JOUR :**

- Prise en charge des frais d'obsèques du Maire décédé en exercice
- Décision modificative n° 4

-§-

Monsieur le Maire vérifie le quorum (14 présents sur 15 conseillers municipaux) et ouvre la séance à 19 heures 00.

### **1. Prise en charge des frais d'obsèques du Maire décédé en exercice**

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de son Président,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le décès de Monsieur Henri PUJOL, Maire en exercice de la commune, élu sans discontinuer depuis le 13 mars 1977, Maire depuis le 22 septembre 1981,

Considérant les services rendus à la commune de Corbère Les Cabanes et à sa population,  
Considérant qu'il convient de rendre hommage à sa mémoire,

Vu la facture des frais d'obsèques d'un montant de 3000 € T.T.C. présentée par les Pompes Funèbres,

Vu le Budget communal.

**DECIDE** à l'unanimité des membres présents :

- A titre de reconnaissance publique, que les frais d'obsèques de Monsieur Henri PUJOL, Maire de Corbère Les Cabanes depuis 1981, décédé en exercice, seront supportés par le budget communal.

- Dit que ces frais d'un montant de 3000 € seront imputés au budget en cours à l'article 678.

Adopté par :

14 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTIONS

## **2. Décision modificative n° 4**

Le Président expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
60612	Energie - Electricité	- 1 500.00	
60632	Fournitures de petit équipement	- 1 500.00	
678	Autres charges	3 000.00	
	TOTAL :	0.00	0.00

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
	TOTAL :	0.00	0.00

Le Président invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal ouï son Président et après en avoir délibéré valablement à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Vote** en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Adopté par :

14 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTIONS

La séance est levée à 19h30.

LE MAIRE ADJOINT,  
Gérard SOLER